

Comité Social Territorial du 16 janvier 2025

RELEVÉ DES AVIS

[Lien vers les rapports](#)

Affiché et diffusé le 17/01/2025

REPRESENTANTS DE L'AUTORITE TERRITORIALE

POUR LA MÉTROPOLE :

Titulaires : Mme Emmanuelle ROUSSET, Mme Catherine ROUX (*excusée*), Mme Laurence QUINAUT (*excusée*), M. Johan THEURET, M. Quentin HEREL, M. Arnaud BAULIEU, M. Erwan CADRAN, Mme Aurore RAMAUGE (*excusée*), M. Gildas LE GUERNIGOUE.

Suppléants : M. Sébastien GUERET (*excusé*), Mme Claudie RENAULT (*excusée*), M. Jean-François DAVID, Mme Émilie NICOT, Mme Corinne GALODE, Mme Régine GÉRARD, Mme Réjane GUYOMARD-BELHOMME, Mme Emmeline NICOLAS (*excusée*), Mme Françoise ROUXEL LE NIGEN.

POUR LA VILLE DE RENNES ET SON CCAS :

Titulaires : M. Cyrille MOREL (*excusé*), Mme Gaëlle ROUGIER (*excusée*), M. Christophe FOUILLERE (*excusé*), Mme Muriel CONDOLF-FEREC (*excusée*), M. Yannick NADESAN (*excusé*), Mme Danièle FOURDAN.

Suppléants : M. Arnaud LAURANS, M. Alexandre PAPION-LE-HIR (*excusé*), M. Marc DELAUNAY (*excusé*), M. Charles GAUTHIER (*excusé*), Mme Isabelle MORILLON, M. Nicolas GAUVAIN.

REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Élus CFDT : Titulaires : M. Dominique MILLET, Mme Violaine POUBANNE (*excusée*), M. Raphaël DE CORTES, M. Olivier BARBET, Mme Nathalie BOITIN (*excusée*).

Suppléants : M. Joakim LE GUENNEC (*excusé*), Mme Isabelle MILET, M. Stéphane LALLIER, Mme Géraldine GUENNEUGUES, M. Benoît HOUILLOT (*excusé*).

Élus FO : Titulaires : M. Jérôme JOURDAN, Mme Fabienne LE GOFF, M. Christophe AUFFRET, Mme Véronique COLOMBEL (*excusée*).

Suppléants : M. Denis LOISEAU (*excusé*), Mme Christèle TOUZET, M. Yves MARTIN, Mme Laurence GUERIN (*excusée*).

Élus SUD : Titulaires : Mme Magali REDOUTE, M. Stéphane MORANDEAU, Mme Virginie BARROIS (*excusée*), Mme Magali FERLICOT.

Suppléants : M. Axel LE PAGE (*excusé*), Mme Laurence DELORME (*excusée*), M. Didier LEBRETON (*excusé*), M. Paul MERCERE RUBION (*excusé*).

Élus CGT : Titulaires : M. Philippe CHAVROCHE, M. Frédéric MICHEAU (*excusé*)

Suppléants : Mme Nathalie BOUGUET (*excusée*), M. Ludovic BOURGEAULT.

INFORMATIONS PRÉALABLES

Pour le syndicat CFDT mesdames Violaine POUBANNE et Nathalie BOITIN sont respectivement remplacées par madame Isabelle MILET et monsieur LALLIER. Pour le syndicat FO, madame Véronique COLOMBEL est remplacée par madame Christèle TOUZET puis à partir de 9h52 par monsieur Yves MARTIN. SUD ne dispose que de 3 voix délibératives. Pour le syndicat CGT et UGICT-CGT, monsieur Frédéric MICHEAU est remplacé par monsieur Ludovic BOURGEAULT.

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

Mme ROUSSET (vice-présidente déléguée aux Ressources Humaines et au Dialogue Social) souhaite souligner le départ à la retraite de madame Isabelle MILET et la remercie pour son engagement.

M. BARBET (CFDT) transmet ses vœux pour 2025, aborde l'actualité rennaise de ce début d'année, le droit de retrait exercé par les agents de la DIAP travaillant au quartier de Villejean et salue la présence d'une compagnie de CRS sur la dalle Kennedy. Il remercie ensuite madame MILET pour son engagement au syndicat.

M. JOURDAN (FO) adresse également ses vœux, évoque les intrusions et les dégradations aux locaux syndicaux de Torigné et de Kennedy. Il revient ensuite sur le droit de retrait et demande une invitation systématique des organisations syndicales lors des réunions avec les agents.

Mme REDOUTE (SUD) souhaite aussi ses meilleurs vœux pour 2025, revient sur la lourde actualité de 2024, l'importance des mouvements sociaux, la montée du narcotrafic, le droit de retrait, la sécurité des agents le maintien du service public dans les quartiers touchés, le Gouvernement actuel et le drame à Mayotte.

M. MORANDEAU (SUD) rend hommage à un agent de la DJB décédé cette semaine.

M. CHAVROCHE (UGICT-CGT) souhaite que la nouvelle année soit pleine d'espoir, rappelle l'importance du dialogue social et celle du rôle des organisations syndicales, et espère que le ministre de la fonction publique actuel revienne sur les projets du précédent.

Mme ROUSSET (vice-présidente déléguée aux Ressources Humaines et au Dialogue Social) partage l'importance du service public et le maintien de celui-ci dans les quartiers exposés par le narcotrafic tout en assurant la sécurité des agents.

M. THEURET (directeur général adjoint du Pôle Ressources) assure que la sécurité des agents fait partie des préoccupations des élus et de la Direction Générale. La commande politique est claire : le service public doit être maintenu dans les quartiers exposés au narcotrafic avec des mesures pour les agents pour assurer leur sécurité.

M. HEREL (directeur des Ressources Humaines) revient sur le droit de retrait des agents de la DIAP, sur la réunion organisée avec ces agents à laquelle aucune organisation syndicale n'était conviée. Une réunion sera organisée prochainement avec toutes les organisations syndicales afin d'échanger sur leur rôle dans le cadre du droit de retrait. Il rappelle que la sécurité des agents est le fond du sujet.

M. THEURET (directeur général adjoint du Pôle Ressources) confirme avoir demandé à la DRH l'organisation d'une réunion sur les modalités d'intervention des organisations syndicales dans le cadre d'un droit de retrait. Il rappelle que la Direction Générale et les élus ont le droit d'avoir des discussions avec les agents comme bon leur semble sans les partenaires sociaux.

POINT 1 : DÉSIGNATION DES SECRÉTAIRES DE SÉANCE

Monsieur Quentin HEREL et monsieur Philippe CHAVROCHE sont respectivement désignés comme secrétaire et secrétaire-adjoint de séance.

POINT 2 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL DU 3 OCTOBRE 2024 (AVIS)

Les représentants du personnel ont émis les avis suivants sur le procès-verbal du Comité Social Territorial du 3 octobre 2024 :

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable à l'unanimité
Pour la CFDT	5			
M. Dominique MILLET	X			
M. Raphaël DE CORTES	X			
M. Olivier BARBET	X			
Mme Isabelle MILET	X			
M. Stéphane LALLIER	X			
Pour FO	4			
M. Jérôme JOURDAN	X			
Mme Fabienne LE GOFF	X			
M. Christophe AUFFRET	X			
Mme Christèle TOUZET	X			
Pour SUD	3			
Mme Magali REDOUTE	X			
M. Stéphane MORANDEAU	X			
Mme Magali FERLICOT	X			
Pour la CGT et l'UGICT-CGT	2			
M. Philippe CHAVROCHE	X			
M. Ludovic BOURGEAULT	X			
TOTAL DES VOIX	14			

POINT 3A : PÔLE INGÉNIÉRIE ET SERVICES URBAINS – DIRECTION DES DÉCHETS ET DES RÉSEAUX D'ÉNERGIE – SERVICE COLLECTE DES DÉCHETS : ÉVOLUTION DE L'ORGANISATION DU SERVICE (AVIS)

Le service collecte est en charge de l'organisation des collectes, de la gestion de proximité des biodéchets, de l'étude du volet déchets des projets urbains, instruction des permis de construire et d'aménager, du suivi des projets d'aménagement et opérations de mise en place de conteneurs enterrés, de la livraison et maintenance des contenants et de la gestion de la redevance spéciale auprès des professionnels. Ce service est composé de 34 agents et de 11 renforts en 2024. Il est organisé de la manière suivante :

- Pré-collecte
- Prévention et gestion des biodéchets
- Collectes porte-à-porte
- Aménagement et collectes apport volontaire
- Cellule administrative

La préparation des différentes évolutions réglementaires a mobilisé en 2023 et 2024 des renforts significatifs au sein du service collecte. Une équipe « renfort déploiement » a ainsi été mise en place. Elle est composée de : 1 ingénieur, 2 techniciennes, 2 adjoints techniques et 3 adjoints administratifs.

2 adjoints techniques ont également été recrutés en renfort au sein de l'unité « Tri à la source des biodéchets ». Ces renforts seront maintenus jusqu'au terme des contrats en cours.

Une partie de ces renforts (5 adjoints techniques et administratifs) a été rattachée à l'unité de Pré-collecte sur des missions de mise à jour d'enquêtes et de base de données (voir organigramme actuel en annexe).

Les nouvelles missions liées à la collecte des biodéchets seront stabilisées courant 2025. Les missions liées au déploiement du compostage, elles, seront stabilisées en 2026. Il est ainsi nécessaire d'ajuster l'organisation des ressources humaines en conséquence.

Les impacts à terme ont été évalués sur les différentes unités.

Un bilan qualitatif et quantitatif des activités des unités a été réalisé par la responsable du service et les responsables d'unité pour identifier les besoins d'adaptation face aux nouvelles contraintes de réalisation du service. Les agents et les responsables des différentes unités ont été informés en amont des réflexions et associés lors d'échanges réguliers.

Le présent projet reflète les attendus du service, partagés entre les encadrants et les agents des différentes unités. Il a été présenté aux représentants du personnel le 09 décembre 2024.

Les propositions pour chaque unité se déclinent de la manière suivante :

- Unité Pré-collecte :
Ajustement des moyens de la base technique de Montgermont indispensables pour enrayer la dégradation du parc d'apport volontaire faute d'entretien suffisant.
3 postes sont créés :
 - o 1 poste de chargé d'enquêtes et de contrôle des prestations (Cat C, Adjoint technique, parcours 2)
 - o 1 poste d'agent chargé de la préparation, distribution et entretien des contenants (Cat C, Adjoint technique, parcours 1, sujétion insalubrité)
 - o 1 poste de chauffeur poids-lourd chargé de maintenance des conteneurs en apport volontaire (Cat C, Adjoint technique, parcours 2, sujétion risque de niveau 1)Concernant le lavage des abribacs, un roulement sur l'ensemble des agents de maintenance sera organisé. Cette nouvelle mission sera ajoutée à leurs fiches de poste.
Le poste de responsable d'unité "Pré-collecte" subissant une forte charge de travail, un appui accru, voire une prise en charge de la responsable du service est proposé, sur les dossiers complexes. Une attention particulière sera à porter à ce poste.
- Unité Collecte en porte à porte :
 - o Création d'un poste de chargé d'exploitation abri-bacs – déchets alimentaires (Cat C, Adjoint technique, parcours 2) dédié au suivi des nouvelles collectes des déchets alimentaires en abri-bacs.
 - o Transformation du poste de responsable d'unité Collecte en porte-à-porte de Catégorie B à Catégorie A (ingénieur) – parcours 2. L'ampleur du poste, son niveau de responsabilité et son exposition justifient le passage du poste de cadre d'emploi de technicien principal à Ingénieur.

Cette transformation permet de mettre en cohérence les grades des responsables d'unités au regard des missions exercées : 2 ingénieurs (parcours 2) pour le suivi des collectes (porte-à-porte, apport volontaire) et 2 techniciens (parcours 1 et 2) sur la pré-collecte et le compostage.

- Unité Collecte en apport volontaire : aucune évolution n'est proposée pour le moment.
- Unité biodéchets :

- L'unité devient l'unité « Compostage » : Il est proposé de recentrer l'activité sur les missions liées au compostage individuel et collectif.
- Évolution de la fiche de poste du responsable d'unité
- Création de 1 poste de chargé de compostage (Cat C – Adjoint technique – parcours 3) afin de s'adapter au nombre croissant de composteurs collectifs et aux missions associées.
- Adaptation des classifications des 2 postes de chargés de compostage de Parcours 1 ou 2 à Parcours 3.
- Adaptation des fiches de poste des chargés de compostage suite à la mise en place d'une répartition des missions par secteur géographique.

De plus, avec l'évolution de catégorie du poste de responsable d'unité « Collecte en porte à porte », certaines missions actuellement confiées à la responsable du service, seront réattribuées à la responsable d'unité. Aussi, la responsable du service devrait être en capacité d'accompagner davantage les deux responsables d'unités « Compostage » et « Pré-collecte ».

Un bilan de cette nouvelle organisation sera réalisé après un an de fonctionnement.

Les représentants du personnel ont émis les avis suivants sur l'évolution de l'organisation du service Collecte des Déchets :

	Pour	Contre	Abstention	Avis réputé avoir été donné
Pour la CFDT			5	
M. Dominique MILLET			X	
M. Raphaël DE CORTES			X	
M. Olivier BARBET			X	
Mme Isabelle MILET			X	
M. Stéphane LALLIER			X	
Pour FO			4	
M. Jérôme JOURDAN			X	
Mme Fabienne LE GOFF			X	
M. Christophe AUFFRET			X	
M. Yves MARTIN			X	
Pour SUD			3	
Mme Magali REDOUTE			X	
M. Stéphane MORANDEAU			X	
Mme Magali FERLICOT			X	
Pour la CGT et l'UGICT-CGT			2	
M. Philippe CHAVROCHE			X	
M. Ludovic BOURGEAULT			X	
TOTAL DES VOIX			14	

POINT 3B : PÔLE INGÉNIÉRIE ET SERVICES URBAINS – DIRECTION DES PROJETS D'ÉQUIPEMENTS PUBLICS – UNITÉ ADMINISTRATION ET BUDGET : ADAPTATION DE L'ORGANISATION DE L'UNITÉ ADMINISTRATION ET BUDGET (AVIS)

La création de l'Unité Administration et Budget de la Direction des Projets d'Équipements Publics a été actée en Comité Technique le 22 novembre 2019.

Cette unité permet d'avoir une vue transversale sur la préparation et l'exécution budgétaire et d'harmoniser les pratiques entre les services de la direction.

Tous les postes de l'Unité sont actuellement spécialisés. Cela peut entraîner des difficultés dans le lissage des plans de charge notamment en cas d'absence d'un ou plusieurs agents.

Cette spécialisation a par ailleurs un impact dans la capacité globale de suivi des mandats de maîtrise d'ouvrage, et dans l'intérêt des agents pour leurs missions.

Les départs récents et à venir de plusieurs agents créent un contexte favorable à une réflexion sur l'organisation globale de l'Unité, limitant les impacts individuels.

La réorganisation proposée permet d'améliorer la continuité de service en cas d'absences multiples.

Une réflexion générale sur l'organisation actuelle et les évolutions possibles a été menée entre la responsable de l'Unité et le directeur. Une première version du projet de réorganisation a été présentée aux agents lors d'une réunion d'équipe, les participantes ont trouvé que la nouvelle organisation était pertinente

Le projet a été présenté aux organisations syndicales le 7 janvier 2025.

Il est ainsi proposé de faire évoluer l'organisation de l'Unité de :

- Un poste de responsable de l'unité
- Deux postes de catégorie B (filière administrative) (un en parcours 1 et l'autre en parcours 2)
- Trois postes de catégorie C (filière administrative) en parcours 3

Vers une nouvelle organisation comprenant :

- Un poste de responsable de l'unité, les missions resteront inchangées.
- Quatre postes de catégorie B (filière administrative) en parcours 1

Les fiches de postes des rédacteurs évoluent vers des missions plus polyvalentes et similaires.

Compte-tenu du niveau des missions, les postes correspondent à un niveau de rédacteur.

La nouvelle organisation comprendrait un poste en moins qui serait compensé par la polyvalence des postes.

Un poste de catégorie B de parcours 2 sera transformé en parcours 1

Deux postes de catégorie C seront transformés en deux postes de catégorie B en parcours 1

Un poste de catégorie C sera transféré vers la vers DJB.

Il est prévu de réaliser un bilan de la nouvelle organisation à un an de fonctionnement.

Les représentants du personnel ont émis les avis suivants sur l'adaptation de l'organisation de l'unité administration et budget de la DPEP :

	Pour	Contre	Abstention	Avis réputé avoir été donné
Pour la CFDT			5	
M. Dominique MILLET			X	
M. Raphaël DE CORTES			X	
M. Olivier BARBET			X	
Mme Isabelle MILET			X	
M. Stéphane LALLIER			X	
Pour FO			4	
M. Jérôme JOURDAN			X	
Mme Fabienne LE GOFF			X	
M. Christophe AUFFRET			X	
M. Yves MARTIN			X	

Pour SUD	3			
Mme Magali REDOUTE	X			
M. Stéphane MORANDEAU	X			
Mme Magali FERLICOT	X			
Pour la CGT et l'UGICT-CGT	2			
M. Philippe CHAVROCHE	X			
M. Ludovic BOURGEAULT	X			
TOTAL DES VOIX	5		9	

POINT 3C : PÔLE SOLIDARITÉ CITOYENNETÉ CULTURE – DIRECTION SOLIDARITÉ SANTÉ – RESSOURCES SOLIDARITÉ SANTÉ – MISSION PARTENARIATS ET COORDINATION INTERNE : RÉORGANISATION (AVIS)

En 2018, la Mission "Partenariats & Coordination Interne" assurait le suivi des relations avec les associations de solidarité et la coordination matérielle des services centraux du CCAS. L'équipe, ainsi que les missions dédiées, se sont progressivement étoffées s'élargissant du territoire communal au territoire métropolitain.

La Mission est actuellement constituée de 4 agents :

- Une responsable
- Une assistante administrative rattachée à 45 % à la Mission
- Une chargée de mission pour la Ville
- Une chargée de mission pour Rennes Métropole

La Mission Partenariats accompagne les associations locales de solidarité dans la réalisation de leurs projets, en réponse aux enjeux du territoire.

De plus, elle est chargée de mettre en œuvre la Stratégie métropolitaine des solidarités, adoptée par Rennes Métropole en septembre 2022.

La nouvelle organisation proposée vise à répondre à plusieurs enjeux notamment :

- Répondre à l'augmentation des sollicitations et structurer l'accompagnement des acteurs locaux par la Collectivité.
- Renforcer et adapter des moyens pour répondre aux enjeux de précarité sur le territoire.

À la suite du départ en septembre 2024 de la rédactrice "chargée de mission SolidaRen et chargée de suivi des événements de solidarité", les missions ont été réorganisées. Les fiches de poste des agents ont été revues, en concertation avec les titulaires. L'équipe a été consultée le 22 novembre 2024 pour faire évoluer la dénomination de la Mission, qui est identifiée aujourd'hui comme "Mission Partenariats associatifs & Innovation sociale".

Par ailleurs, les missions des nouvelles fiches de poste ont fait l'objet d'une concertation avec la DIAP, au vu des enjeux en commun sur plusieurs sujets liés à la lutte contre la précarité.

Au vu de l'ensemble des évolutions, il est donc proposé :

- Changement de dénomination de la Mission "Partenariats & Coordination Interne" en Mission "Partenariats associatifs & Innovation sociale".
- Transformation du poste de rédacteur, précédemment intitulé "Chargée de mission SolidaRen et chargée de suivi des événements de solidarité", en poste de catégorie A de "Chargé de mission Solidarité & Innovation sociale". Les missions de ce poste comportent 4 volets : l'organisation et le suivi des soutiens de la Ville auprès des associations, la construction d'un programme d'accompagnement de ces mêmes associations de solidarité, la co-animation du réseau associatif SolidaRen, le pilotage des activités de la Fondation SolidaRen

- Redéploiement d'un poste CCAS (rédacteur) sur des missions relatives au CCAS : "Coordinateur logistique et communication". Les missions sont envisagées avec les autres services de la direction Solidarité Santé. Elles sont déclinées en 4 volets principaux : le soutien à la communication autour de la solidarité et de l'accès aux droits sociaux, l'instruction et le suivi des demandes de manifestations des associations locales, le suivi du portail associatif, coordination interne et suivi des locaux mis à disposition par la Ville,
- Les missions relevant de Rennes Métropole et la fiche de poste afférente de la chargée de mission restent inchangées.
- Actualisation des fiches de poste de l'assistante administrative et de la responsable de la Mission sans modification de périmètre.

Un bilan à un an de cette réorganisation sera effectué.

Les représentants du personnel ont émis les avis suivants sur **la réorganisation de la Mission « Partenariats et Coordination interne »** :

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable à l'unanimité
Pour la CFDT	5			
M. Dominique MILLET	X			
M. Raphaël DE CORTES	X			
M. Olivier BARBET	X			
Mme Isabelle MILET	X			
M. Stéphane LALLIER	X			
Pour FO	4			
M. Jérôme JOURDAN	X			
Mme Fabienne LE GOFF	X			
M. Christophe AUFFRET	X			
M. Yves MARTIN	X			
Pour SUD	3			
Mme Magali REDOUTE	X			
M. Stéphane MORANDEAU	X			
Mme Magali FERLICOT	X			
Pour la CGT et l'UGICT-CGT	2			
M. Philippe CHAVROCHE	X			
M. Ludovic BOURGEAULT	X			
TOTAL DES VOIX	14			

POINT 4 : PÔLE SOLIDARITÉ CITOYENNETÉ CULTURE – DIRECTION SOLIDARITÉ SANTÉ – CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – DIRECTION INSERTION ET AIDES À LA POPULATION : ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL AU RESTAURANT SOCIAL LEPERDIT (AVIS)

Le passage aux 1607 heures a permis de revoir l'organisation du temps de travail mise en place en l'adaptant aux objectifs et enjeux. Cette OTT a fait l'objet d'un passage au comité technique du 3 mars 2022 à l'issue duquel une phase d'expérimentation s'est ouverte à compter du 1^{er} avril 2022 et pour une durée initialement prévue de 1 an avec l'objectif de mise en œuvre au 1^{er} avril 2023.

Toutefois, à l'issue du travail mené, il est apparu le besoin de disposer de davantage de temps et de moyens pour expérimenter cette nouvelle organisation du temps de travail.
Pour ce faire et afin de renforcer l'équipe, des moyens RH supplémentaires ont été affectés portant ainsi l'effectif des travailleurs sociaux à 4 agents de manière pérenne.

Lors du passage du bilan de l'expérimentation de l'OTT du restaurant social Leperdit au CST du 30 novembre 2023, les organisations syndicales ont indiqué que la proposition d'organisation présentée ne correspondait pas aux besoins des agents et qu'un travail était également nécessaire concernant les conditions de sécurité de ce site.

Un travail a alors été mené avec l'appui de SQVP.

Les échanges relatifs spécifiquement à l'OTT se sont également poursuivis avec l'équipe du restaurant social Leperdit pour aboutir à de nouvelles propositions.

Le Restaurant Social offre, à des personnes majeures sans domicile fixe et/ou en rupture de parcours, une prestation globale d'accueil santé/social avec le support de restauration.

Le public est accueilli entre 8h30 et 13h du lundi au vendredi et de 8h30 à 12h le samedi.

L'équipe du restaurant social est composée de :

- Une responsable (1 ETP),
- Quatre animateurs éducateurs (4 ETP)
- Trois agents techniques (agents de restauration) (3 ETP),
- Un infirmier (1 ETP).

S'y ajoutent des renforts ponctuels liés aux remplacements ou des pics d'activité particuliers.

Il s'agit pour la DIAP de procéder à la révision de l'OTT du restaurant Leperdit afin de permettre :

- Une meilleure gestion annualisée du temps de travail,
- Des temps de pause, de repos et de récupération améliorés et anticipés,
- Mettre à jour l'OTT à la mise en place des 1607h, en intégrant officiellement le samedi dans le cycle de travail.

Les modalités d'organisation actuelles du restaurant Leperdit étant très spécifiques et ancrées dans le temps, il est apparu nécessaire de proposer à l'équipe un accompagnement particulier mis en place par Coprod à la demande de la DIAP et avec le soutien de la Mission Temps de Travail de la DRH.

Par ailleurs, suite au CST du 30 novembre 2023, le travail s'est poursuivi en interne au sein de l'équipe du Restaurant Social.

De nouvelles propositions ont été faites à l'équipe lors de la réunion du 24 septembre 2024. Ces propositions ont donné lieu à un vote des agents anonyme et individuel dont les bulletins ont été dépouillés le 26 septembre 2024 puis portés à la connaissance des agents lors de la réunion du 10 octobre 2024.

Bilan de l'expérimentation :

L'expérimentation a démarré en avril 2022 et a permis de tester les points suivants :

- Cycle de travail de 72h30 sur 2 semaines avec repos hebdomadaires intégrés : ce système influe positivement sur le repos des agents.
- Nouvelle organisation du temps de midi et amplitude horaire : Les agents ont exprimé tout au long de l'expérimentation des difficultés à s'adapter à ce nouveau rythme de travail le midi et à cette nouvelle amplitude horaire. Il a été proposé aux agents de repasser en journée continue.
- Expérimentation des repas thérapeutiques : appréciés par les usagers et par les professionnels, ils sont donc apparus comme une autre manière de faire relation avec les usagers et le collectif et donc comme un outil supplémentaire de l'animation et de la gestion du collectif.
- Fermeture estivale de 3 semaines : testée en 2022, 2023 et 2024, elle apparaît comme plus confortable pour l'équipe et générateur d'un repos plus important pour les agents.
- Fermetures ponctuelles au cours de l'année : elles ont été vécues positivement pour permettre à l'équipe de se former, de se ressourcer.

Résultats du vote des agents :

Suite à la réunion du 24 septembre 2024, des propositions d'organisation ont été soumises au vote des agents concernant : la pause déjeuner, les horaires et les cycles de travail et repos hebdomadaire.

Les agents ont formulé les souhaits suivants :

- Journée continue du lundi au vendredi
- Horaires infirmière décalés à 9h-16h30
- Horaires restauration maintenus à 8h-15h30
- Cycle de travail de 2 semaines (repos hebdomadaire inclus dans le cycle).

Propositions :

Pour les animateurs éducateurs, l'infirmier et les agents techniques, il est proposé un cycle de travail de 72h30 sur 2 semaines et organisé comme suit :

- Semaine 1 : travail du lundi au vendredi avec des journées de 7h30,
- Semaine 2 : travail 4 jours en semaine avec des journées de 7h30 + samedi de 8h à 13h (5h travaillées),
- Le samedi étant intégré dans ces 2 semaines de travail, il génère un repos hebdomadaire défini annuellement avec le responsable du service,
- Environ 8 jours de RTT au réel sont générés et sont à poser dans l'année.
- 2 samedis doivent être posés en congés dans l'année.

L'intégration du samedi dans le cycle de travail permet l'attribution de l'indemnité de 15 euros bruts.

Le/la responsable de l'établissement est sur un cycle hebdomadaire du lundi au vendredi avec un régime de RTT forfaitaire de 37h30 avec temps décalés ou forfait cadre - 39h. Exceptionnellement, elle peut être amenée à réaliser des samedis.

L'organisation proposée se décline de la suivante :

- Les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi : journées continues avec les horaires 8h-15h30.
- Pour l'infirmière : journées continues du lundi au vendredi avec les horaires 9h-16h30 plus adaptés à son métier. Pour éviter que l'infirmière ne soit en position de travailleur isolé, un membre de l'équipe sociale réalisera par roulement les mêmes horaires que l'infirmière (9h-16h30).
- Fermeture de 3 semaines du restaurant l'été (juillet ou août) et fermetures ponctuelles au cours de l'année à raison d'environ 1 journée par trimestre.

Les représentants du personnel ont émis les avis suivants sur l'organisation du temps de travail du restaurant social Leperdit :

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable à l'unanimité
Pour la CFDT	5			
M. Dominique MILLET	X			
M. Raphaël DE CORTES	X			
M. Olivier BARBET	X			
Mme Isabelle MILET	X			
M. Stéphane LALLIER	X			
Pour FO	4			
M. Jérôme JOURDAN	X			
Mme Fabienne LE GOFF	X			
M. Christophe AUFFRET	X			
M. Christèle TOUZET	X			

Pour SUD	3			
Mme Magali REDOUTE	X			
M. Stéphane MORANDEAU	X			
Mme Magali FERLICOT	X			
Pour la CGT et l'UGICT-CGT	2			
M. Philippe CHAVROCHE	X			
M. Ludovic BOURGEAULT	X			
TOTAL DES VOIX	14			

POINT 5 : PÔLE INGÉNIÉRIE ET SERVICES URBAINS – DIRECTION DE L'ASSAINISSEMENT : MODIFICATION DE LA GRILLE DE SALAIRE DE LA RÉGIE AUTONOME D'ASSAINISSEMENT (AVIS)

Lors du conseil métropolitain du 17 décembre 2015, les élus ont décidé la mise en place de régies autonomes d'assainissement collectif et non collectif. Afin de permettre des embauches dès le 1^{er} janvier 2016, un référentiel RH a été adopté lors de cette même séance.

Ce dernier recense toutes les règles applicables pour les salariés de la régie et concerne tous les salariés de droit privé de la direction de l'assainissement. Le référentiel RH et ses annexes peuvent faire l'objet de modifications, notamment dans le cadre d'évolutions règlementaires ou suite aux réunions de négociation annuelle entre l'employeur et les salariés désignés par les organisations syndicales représentatives au CST.

En 2024, suite à ces réunions de négociation, le référentiel RH a été révisé, notamment concernant la transposition dès le 1^{er} janvier 2025 aux agents de droit privé de la DA de la revalorisation du régime indemnitaire actée pour les agents de droit public, sans attendre la négociation annuelle de 2025.

Dans ce cadre, il est proposé d'augmenter la grille de salaire de droit privé de la régie autonome d'assainissement selon les mêmes modalités que celles applicables aux agents de droit public de catégories B et C, soit 35 € bruts mensuels (la revalorisation des catégories A n'étant prévue qu'en janvier 2026).

Ces modifications font suite à trois réunions d'échanges et de concertation qui ont eu lieu en 2024 avec des salariés de droit privé désignés par les syndicats pour les révisions du référentiel RH.

Les agents de la direction d'assainissement ont été informés et ces mesures ont été communiquées aux membres de la commission DA lors de la réunion du 7 novembre dernier, avec présentation de la grille de salaire qu'il est proposé d'appliquer dès le 1^{er} janvier 2025.

Les indices SMC (Salaire Minimum Conventionnel) de la grille de salaire sont tous augmentés de 6 points, représentant une augmentation uniforme pour tous les salariés non cadres de 32,2356 € bruts mensuels (la valeur du point en vigueur étant de 5,3726 €).

La mise en paie pour cette augmentation se fera en avril 2025 avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2025.

Cette grille de salaire s'applique aux seuls salariés de droit privé non cadres de la régie autonome de la Direction de l'Assainissement.

Les représentants du personnel ont émis les avis suivants sur la modification de la grille de salaire de la régie autonome d'Assainissement :

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable
Pour la CFDT	5			
M. Dominique MILLET	X			

M. Raphaël DE CORTES	X		
M. Olivier BARBET	X		
Mme Isabelle MILET	X		
M. Stéphane LALLIER	X		
Pour FO	4		
M. Jérôme JOURDAN	X		
Mme Fabienne LE GOFF	X		
M. Christophe AUFFRET	X		
M. Yves MARTIN	X		
Pour SUD		3	
Mme Magali REDOUTE		X	
M. Stéphane MORANDEAU		X	
Mme Magali FERLICOT		X	
Pour la CGT et l'UGICT-CGT	2		
M. Philippe CHAVROCHE	X		
M. Ludovic BOURGEAULT	X		
TOTAL DES VOIX	11	3	

POINT 6 : PÔLE RESSOURCES – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES – SERVICE EMPLOI ET COMPÉTENCES : 2025 – EMPLOI – CRÉATIONS, SUPPRESSIONS ET TRANSFORMATIONS DE POSTES (AVIS)

Les créations de postes, pour Rennes Métropole et la Ville de Rennes sont présentées pour information aux organisations syndicales.

Les transformations de postes pour Rennes Métropole et la Ville de Rennes sont présentées pour avis.

Rennes Métropole :

Les représentants du personnel ont émis les avis suivants sur les transformations de poste à Rennes Métropole :

	Pour	Contre	Abstention
Pour la CFDT	5		
M. Dominique MILLET	X		
M. Raphaël DE CORTES	X		
M. Olivier BARBET	X		
Mme Isabelle MILET	X		
M. Stéphane LALLIER	X		
Pour FO	4		
M. Jérôme JOURDAN	X		
Mme Fabienne LE GOFF	X		
M. Christophe AUFFRET	X		
M. Yves MARTIN	X		
Pour SUD	3		
Mme Magali REDOUTE	X		
M. Stéphane MORANDEAU	X		

Avis favorable à l'unanimité

Mme Magali FERLICOT	X			
Pour la CGT et l'UGICT-CGT	2			
M. Philippe CHAVROCHE	X			
M. Ludovic BOURGEAULT	X			
TOTAL DES VOIX	14			

Ville de Rennes :

Les représentants du personnel ont émis les avis suivants sur **les transformations de poste à la Ville de Rennes** :

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable à l'unanimité
Pour la CFDT	5			
M. Dominique MILLET	X			
M. Raphaël DE CORTES	X			
M. Olivier BARBET	X			
Mme Isabelle MILET	X			
M. Stéphane LALLIER	X			
Pour FO	4			
M. Jérôme JOURDAN	X			
Mme Fabienne LE GOFF	X			
M. Christophe AUFFRET	X			
M. Yves MARTIN	X			
Pour SUD	3			
Mme Magali REDOUTE	X			
M. Stéphane MORANDEAU	X			
Mme Magali FERLICOT	X			
Pour la CGT et l'UGICT-CGT	2			
M. Philippe CHAVROCHE	X			
M. Ludovic BOURGEAULT	X			
TOTAL DES VOIX	14			

POINT 7 : PÔLE RESSOURCES – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES – DIRECTION ADJOINTE TRANSVERSALITÉ, RESSOURCES ET DIALOGUES - MISSION DIALOGUE SOCIAL : SUITES À DONNER ET QUESTIONS DIVERSES (INFORMATION)

L'UGICT-CGT demande à ce que les engagements des bilans à un an soient respectés.

FO rejoint ces propos notamment sur la demande de réunion relative aux postes en URT.

En toute fin de séance, madame MILET (CFDT) tient à exprimer quelques mots avant son départ à la retraite.

Clôture de séance à 10h32